

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de l'Aube

**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de Bar-sur-Aube**  
\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2024**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	20	20 + 2 pouvoirs

Date de convocation
11 septembre 2024
Date de publication
18 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, Maire.

Présents : **Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Angélique CHEVRE, Marie-Agnès CRESPIN PAIS DE SOUSA, Jean-Luc DEROZIERES, Simone DEVAUX, Raynald INGELAERE, Bruno LORILLERE, Pierre Frédéric MAITRE, Jean-Pierre NANCEY, Régis RENARD, Marie-José ROY-DECHANET, Jean-Baptiste SCHREINER, Mélanie SIGNORY, Isabelle VAN-RYSEGHEM, Karine VERVISCH, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.**

Absents : **Katty CLAYES TAHKBARI, Raphaël DA CRUZ, Pierre MARY, Pascale PETIT, Mickaël VAIRELLES.**

Représentés : **Anita DANGIN pouvoir à Evelyne BOCQUET, Emmanuel PROVIN pouvoir à Bruno LORILLERE.**

**Madame Simone DEVAUX** a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 02\_17092024

**N°02 : DESIGNATION REPRESENTANTS « PETITES CITES DE CARACTERE® »**  
**Rapporteur : Monsieur Philippe BORDE**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 14 septembre 2023, il avait été approuvé le dépôt d'un dossier de candidature pour la commune de Bar-sur-Aube auprès du label Petites Cités de caractère®.

Suite au dépôt de ce dossier et à la visite de labélisation qui s'est tenue le 19 juin 2024, la commune de Bar-sur-Aube a été homologuée Petites Cités de caractère® le 24 juin 2024 pour la période 2024-2029.

Afin que la commune puisse prendre part aux travaux du réseau territorial et de l'association nationale, il convient de désigner un représentant titulaire et un suppléant.

Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Philippe BORDE en tant que titulaire et Monsieur Jean-Luc DEROZIERES en tant que suppléant.

Monsieur Pierre-Frédéric MAITRE fait part de son intérêt pour être désigné en tant que représentant de la collectivité.

Monsieur le Maire propose qu'un vote à main levée soit effectué afin que les deux représentants soient désignés.

Aussi, après vote à main levée, le conseil municipal, à la majorité (19 voix pour Monsieur Philippe BORDE, 1 voix pour Monsieur Pierre-Frédéric MAITRE et 2 abstentions)

- **DESIGNE** Monsieur Philippe BORDE en tant que représentant titulaire pour représenter la commune et prendre part aux travaux du réseau territorial et de l'association nationale Petites Cités de Caractère®

Le conseil municipal, à la majorité (16 voix pour Monsieur Jean-Luc DEROZIERES, 4 voix pour Monsieur Pierre-Frédéric MAITRE et 2 abstentions)

- **DESIGNE** Monsieur Jean-Luc DEROZIERES en tant que représentant suppléant pour représenter la commune et prendre part aux travaux du réseau territorial et de l'association nationale Petites Cités de Caractère®

Le conseil municipal, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme au registre des délibérations  
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube

FI



.....*Simone DEVAUX*....., secrétaire de séance

*Devaux*